



OÙ, QUAND ET COMMENT VOTER

# GUIDE DU VOTE 2021

POUR LES ÉLECTRICES AUTOCHTONES,  
FEMMES ET PERSONNES 2ELGBTQQIA+

CRÉÉ PAR L'AFAC

L'Association des femmes autochtones du Canada | [nwac.ca](http://nwac.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

---

3 INTRODUCTION

4 POURQUOI VOTER?

2021

5 UNE HISTOIRE DES FEMMES AUTOCHTONES ET DU VOTE

6 LES FEMMES AUTOCHTONES DANS LA POLITIQUE AU CANADA

10 LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT DU CANADA

12 COMMENT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST-IL STRUCTURÉ?

13 COMMENT VOTER

14 PIÈCES D'IDENTITÉ POUR PROUVER VOTRE IDENTITÉ ET VOTRE ADRESSE

15 COMMENT FAUT-IL S'INSCRIRE POUR VOTER?

16 COMMENT VOTER PAR LA POSTE

17 SI JE VIS SUR UNE RÉSERVE, EST-CE QUE JE PEUX VOTER?

18 PREUVE D'IDENTITÉ ET D'ADRESSE AU BUREAU DE SCRUTIN

19 AUTRES OPTIONS DE VOTE

20 COMMENT DÉCIDER POUR QUI VOTER?

21 Y A T IL AUTRE CHOSE QUE JE PEUX FAIRE?

22 PERSONNES 2ELGBTQQIA+ AUTOCHTONES : QUESTIONS ET RÉPONSES

23 RESSOURCES ET SITES WEB UTILES

# INTRODUCTION

LA PROCHAINE ÉLECTION FÉDÉRALE EST PLUS IMPORTANTE QUE JAMAIS. NOUS AVONS BESOIN D'UN GOUVERNEMENT QUI LIVRERA UN CHANGEMENT VÉRITABLE ET CONCRET POUR APPUYER LA RÉUSSITE, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES FEMMES, DES FILLES ET DES PERSONNES 2ELGBTQQIA+ AUTOCHTONES. POUR Y ARRIVER, LES FEMMES AUTOCHTONES DOIVENT UTILISER LEUR VOIX ET VOTER POUR LE CHANGEMENT.

Tous les votes comptent et chaque vote est représenté également. Voter, c'est une chance pour les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones d'être entendues et de faire bouger les choses. Utilisez votre voix à l'occasion de cette élection afin de lutter pour le changement que les communautés autochtones réclament depuis beaucoup trop longtemps.

Les femmes autochtones sont parmi les segments de la population qui croissent le plus rapidement au Canada. Elles

sont aussi grandement sous-représentées dans le taux de participation au vote dans les élections canadiennes.

L'AFAC s'efforce de changer cette situation; c'est pourquoi nous publions ce Guide du vote, qui explique quand, où et comment voter. Ce guide fournit de l'information sur les avantages et les inconvénients du vote. Et, pour celles qui veulent comprendre les relations historiques de leur propre communauté aux élections et au gouvernement, il présente cette histoire de même que les grandes lignes de la structure gouvernementale du Canada.

**ASSEZ  
DEMANDÉ.  
ALLONS VOTER!**

Il est temps de faire  
entendre nos voix.



# POURQUOI VOTER?

**VOTER, C'EST REVENDIQUER LE DROIT DÉMOCRATIQUE AU POUVOIR: LE POUVOIR DE DÉCIDER DE SON PROPRE AVENIR, D'EXIGER DES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR SES ENFANTS, DE FAIRE VALOIR LES DROITS D'UNE COMMUNAUTÉ ET DE DONNER FORME À LA SOCIÉTÉ AU SENS LARGE. A COMMUNITY, AND TO SHAPE THE BROADER SOCIETY.**

À première vue, « **Pourquoi faudrait-il que je vote?** » est une question à laquelle il est difficile de répondre; les élections sont rarement décidées par un seul vote.

Alors, considérez plutôt cette question :  
« Pourquoi devrions-nous voter? »

Récemment, un dépouillement du scrutin dans le district électoral de Labrador Ouest a révélé que la marge de la victoire était de seulement 5 votes . Les votes d'une seule famille auraient pu changer le résultat de l'élection. De la même façon, en 2017, le parti politique au pouvoir en Colombie-Britannique a perdu sa majorité gouvernementale en perdant une circonscription. Dans une circonscription, la différence était de neuf votes .

Imaginez maintenant que « nous » représente une communauté entière, ou même un réseau de communautés à travers le Canada. Dans ce cas, si le « nous » vote, il peut clairement faire une différence politique sur le plan local, provincial et même national.

Mais, au-delà des victoires et des défaites particulières, il y a une raison plus importante pour laquelle les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones devraient voter. Lorsque les gouvernements savent qu'une communauté entière peut être pour ou contre eux dans l'élection suivante, ils sont obligés d'écouter, de répondre et de représenter dans une certaine mesure les priorités de cette communauté. C'est le pouvoir qui est au cœur de toute démocratie.

<sup>1</sup>Voir le reportage de Radio-Canada :  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1194764/depouillement-labrador-ouest-npd-liberal-gagnant-elections-tnl>

<sup>2</sup>Voir le reportage de L'Actualité :  
<https://lactualite.com/actualites/elections-en-c-b-les-liberaux-et-les-neo-democrates-au-coude-a-coude-2/>

**AU BOUT DU COMPTE, FAIRE ACTIVEMENT PARTIE D'UNE COMMUNAUTÉ D'ÉLECTEURS, C'EST UN AUTRE MOYEN DE RENFORCER LA COMMUNAUTÉ ELLE-MÊME.**

**ALORS, CONSIDÉRONS À NOUVEAU LA QUESTION « POURQUOI FAUDRAIT-IL QUE JE VOTE? » LA RÉPONSE EST PEUT-ÊTRE SIMPLEMENT « JE VOTE POUR QUE NOUS VOTIONS, POUR QUE NOUS SOYONS PLUS FORTES ENSEMBLE ».**



# HISTOIRE

## DES FEMMES AUTOCHTONES ET DU VOTE

Traditionnellement, les femmes autochtones jouaient un rôle central dans la santé et le bien-être de leurs communautés. Elles prenaient des décisions pour l'utilisation des ressources, l'économie et la politique; elles déterminaient le leadership et elles étaient elles-mêmes des leaders.

Avant la colonisation, les femmes autochtones avaient un pouvoir politique et économique comparable à celui des hommes dans leurs communautés.

La colonisation a changé ces rapports : les femmes autochtones ne pouvaient plus s'attendre à une sorte quelconque de partage du pouvoir entre les genres; elles allaient être privées de tout rôle dans la politique et l'économie de la société coloniale, dans le cadre d'une subjugation plus générale de tous les peuples autochtones au Canada.

La pleine citoyenneté n'allait pas être accordée initialement aux peuples autochtones, au Canada. Tandis que les Canadiens avaient le droit de vote, les citoyens des Premières Nations ne pouvaient voter que s'ils choisissaient de renoncer à leurs droits issus de traités et au statut d'Indiens inscrits. C'est ce qu'on appelait « l'émancipation volontaire ».

Les femmes non autochtones ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales en 1921, mais ce n'est qu'en 1960 que le même droit a été accordé à tous les citoyens des Premières Nations, hommes et femmes, sans renoncer à leurs droits issus de traités ni au statut.

Contrairement aux Premières Nations, le droit des Inuits, femmes et hommes, de voter aux élections fédérales qui ont eu lieu après 1950. Chez les Métis, les hommes n'ont jamais subi de restrictions particulières de leur droit de vote, tandis que les femmes ont obtenu ce droit en 1921, en même temps que les femmes non autochtones.

EN 2012, SUR 633 CHEFS,  
111 ÉTAIENT DES  
FEMMES

Malgré le fait que le pourcentage de femmes autochtones cheffes en 2012 n'était que de 17,5 %, c'était légèrement plus que le pourcentage de femmes maires de villes canadiennes.

Plus de femmes autochtones occupent des fonctions dans les gouvernements des Premières Nations et un nombre croissant de femmes autochtones tiennent des rôles de leadership dans les organisations politiques régionales et nationales.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/questions-relatives-aux-femmes-autochtones>

# LES FEMMES AUTOCHTONES DANS LA POLITIQUE AU CANADA

L'INCLUSION DES FEMMES AUTOCHTONES DANS L'ARÈNE POLITIQUE DU CANADA EST UN PHÉNOMÈNE RÉCENT; DEPUIS, ELLES ONT DÉMONTRÉ LEUR VALEUR DANS LE PROCESSUS POLITIQUE. LES FEMMES AUTOCHTONES SONT RÉSILIENTES; CE SONT DES AIDANTES ET DES DIRIGEANTES, ELLES SONT DÉTERMINÉES À CRÉER UN CHANGEMENT POSITIF DONT BÉNÉFICIERONT LEURS COMMUNAUTÉS ET TOUS LES AUTOCHTONES.

LES FEMMES AUTOCHTONES FONT UNE DIFFÉRENCE EN TRAVAILLANT AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES OU EN SE PORTANT CANDIDATES AUX ÉLECTIONS ET DANS DES RÔLES DE DÉCISIONNAIRES. VOICI UNE LISTE DE FEMMES AUTOCHTONES ÉMINENTES, QUI FONT UNE DIFFÉRENCE DANS LES COMMUNAUTÉS ET DANS LA POLITIQUE DES COMMUNAUTÉS, AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET TERRITORIAL, AINSI QUE DANS LE MILIEU UNIVERSITAIRE ET DANS CELUI DE LA RECHERCHE.

# LES FEMMES AUTOCHTONES DANS LA POLITIQUE AU CANADA



## ETHEL BLONDIN-ANDREWS

En 1988, Ethel Blondin-Andrews, qui est Dénée, est devenue la première femme autochtone élue au Parlement du Canada. La circonscription qu'elle avait remportée portait alors le nom de Western Arctic (Arctique occidental), remplacé par la suite par celui de Territoires du Nord Ouest. Réélue en 1993, elle a été nommée secrétaire d'État à la Formation et la Jeunesse, ce qui a fait d'elle la première femme autochtone membre du Conseil privé et du Cabinet.



## MARY SIMON O.C., O.Q.

La gouverneure générale Mary Simon est la 30<sup>e</sup> personne à occuper ce poste, ce qui revêt un caractère historique puisqu'elle est la première personne autochtone à tenir ce rôle. Originaire de Kuujuaq, elle a défendu les droits et fait la promotion des intérêts des Autochtones pendant toute sa carrière, notamment en tant que présidente de la Société Makivik, présidente de la Conférence circumpolaire inuite et présidente d'Inuit Tapiriit Kanatami. Elle a également occupé des fonctions gouvernementales : première personne nommée ambassadrice du Canada aux Affaires circumpolaires, elle a également été la première à représenter le Canada à l'ambassade du Danemark.



## NAHANNI FONTAINE

Ojibwée de la Première Nation Sagkeeng Anishinaabée, Nahanni Fontaine est députée provinciale; elle représente la circonscription de St. Johns à l'Assemblée législative du Manitoba. Experte de réputation nationale en ce qui concerne les femmes autochtones au Canada, elle s'est aussi distinguée sur la scène internationale en attirant l'attention sur la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, les relations tendues entre les Autochtones et la police, ainsi que la représentation des femmes en politique. Elle a opposé avec ferveur les réductions irréfléchies du gouvernement Pallister aux soins de santé des femmes et aux programmes de justice réparatrice. Elle est leader de l'opposition officielle (NPD) à l'Assemblée législative du Manitoba, ainsi que porte-parole en matière de justice et pour les Affaires des anciens combattants.



## LEAH GAZAN

Leah Gazan est la députée fédérale de Winnipeg Centre; elle est porte-parole du NPD pour les familles, les enfants et le développement social, ainsi que pour l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté. Ses réussites récentes comprennent un voyage à travers le pays pour appuyer le projet de loi C 262, la loi visant à assurer l'application des droits de la personne aux Autochtones, et pour présenter le projet de loi C 323, la loi sur la lutte contre l'urgence climatique. Avant de devenir députée, Mme Gazan a participé au mouvement « Idle No More », elle a été co-instigatrice de la campagne « #WeCare », qui préconisait de mettre fin à la violence envers les femmes et les filles autochtones, et elle a représenté le Manitoba auprès de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, plaidant pour la reconnaissance des injustices.

# INDIGENOUS WOMEN IN CANADIAN POLITICS



## MUMILAAQ QAQQAQ

Activiste et politicienne, Mumilaaq Qaqqaq est actuellement la députée fédérale pour le Nunavut et porte-parole du NPD pour les Affaires du Nord et CanNor, l'Agence canadienne de développement économique du Nord. À titre de députée fédérale, elle a plaidé énergiquement en faveur de l'égalité des droits pour les Nunavummiut, c'est-à-dire les habitants du Nunavut, soulignant particulièrement les crises persistantes du suicide, des changements climatiques et du logement. Plus récemment, aux côtés du député du NPD Charlie Angus, Mme Qaqqaq a demandé une enquête criminelle sur la violence des pensionnats, affirmant qu'il s'y est produit des « crimes contre l'humanité ».



## JODY WILSON-RAYBOULD

Membre de la Nation We Wai Kai, Jody Wilson-Raybould est une politicienne canadienne, députée indépendante de la circonscription de Vancouver Granville, en Colombie-Britannique. Elle a été ministre de la Justice et procureure générale du Canada dans le cabinet de Justin Trudeau de 2015 à 2019, puis ministre des Affaires des Anciens Combattants au début de l'année 2019. Avant de se lancer en politique elle avait été procureure de la Couronne pour la Colombie-Britannique, commissaire aux traités et cheffe régionale de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. En 2017, le MacDonald-Laurier Institute lui a décerné le titre de responsable des politiques de l'année.



## ROSEANNE ARCHIBALD

La politicienne Roseanne Archibald est actuellement cheffe de l'Assemblée des Premières Nations (APN), la première femme à occuper ce poste. Mme Archibald ayant voué sa vie d'adulte à améliorer la qualité de vie des Premières Nations, ce n'est pas la seule fois qu'elle est la première à occuper un poste de leadership, puisqu'elle a été la première femme élue cheffe de la Nation Taykwa Tagamou, à agir à titre de grand chef adjoint de la Nation Nishnawbe Aski, à occuper le poste de grand chef du Conseil Mushkegowuk et à être élue cheffe régionale des Premières Nations de l'Ontario.



## LORNA STANDINGREADY

Née dans la réserve de Peepeekisis en Saskatchewan, où elle a grandi, Lorna Standingready a excellé dans ses études au Saskatchewan Indian Federated College et à l'Université de Regina; elle est titulaire d'un baccalauréat en administration (2000). Lorna a été récipiendaire d'un prix d'appréciation de l'Association des femmes autochtones de la Saskatchewan. Elle a participé au mouvement des femmes, à des programmes de santé et de bien-être des enfants et, depuis 2008, à la Société John Howard.



# INDIGENOUS WOMEN IN CANADIAN POLITICS



## BETTY NIPPI-ALBRIGHT

Betty Nippi-Albright est une politicienne canadienne qui a été élue à l'Assemblée législative de la Saskatchewan lors de l'élection générale de 2020, en Saskatchewan. Elle représente le district électoral de Saskatoon Centre à titre de membre du Nouveau Parti démocratique de la Saskatchewan.



## EVA AARIAK

Eva Aariak a été élue pour représenter le district électoral d'Iqaluit Est à l'Assemblée législative du Nunavut lors de l'élection territoriale de 2008. Elle a par la suite assumé les fonctions de premier ministre du Nunavut jusqu'en 2013. Mme Aariak était la cinquième femme à occuper un poste de premier ministre d'une province ou d'un territoire au Canada.



## NELLIE COURNOYEA

Ancienne politicienne canadienne, Nellie Cournoyea, Inupiaq d'origine, a été la sixième personne à occuper le poste de premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, de 1991 à 1995. Elle était la première femme à occuper un poste de premier ministre d'un territoire canadien et la deuxième première ministre d'un territoire ou d'une province de l'histoire du Canada.



## THELMA J. CHALIFOUX

Thelma Chalifoux est une ancienne enseignante et politicienne canadienne. Elle a été la première Métisse à recevoir le Prix national d'excellence décerné aux Autochtones. Mme Chalifoux a été nommée au Sénat du Canada le 26 novembre 1997. Elle a occupé la fonction de sénatrice jusqu'au 8 février 2004, lorsqu'elle a pris sa retraite et est retournée à ses racines. Elle administre le Michif Cultural Institute, à St-Albert, en Alberta.



## TINA KEEPER

Tina Keeper est une activiste, politicienne et ancienne actrice crie de Winnipeg, au Manitoba. Elle a été très active en prévention du suicide à titre de membre d'un comité de vision pour un programme de prévention du suicide au Manitoba. De 2006 à 2008, elle a été députée fédérale pour la circonscription de Churchill, au Manitoba.



## CINDY BLACKSTOCK

Activiste gitxsan pour le bien-être des enfants, Cindy Blackstock est co-créatrice et directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et professeure à l'École de service social de l'Université McGill. En collaboration avec des collègues des Premières Nations, elle a contesté avec succès la violation des droits de la personne du Canada en matière de prestation des services à l'enfance et à la famille au Canada.



## CAITLIN TOLLEY

Caitlyn Tolley est une leader algonquienne de Kitigan Zibi. Elle a été membre du Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations et elle a travaillé à la défense des droits et la promotion des intérêts des jeunes des Premières Nations. En 2012, à l'âge de 21 ans, elle est devenue la plus jeune conseillère de bande élue dans sa communauté.



## REBEKAH ELKERTON

Anishinaabée des Chippewas de la Thames, Rebekah Elkerton a été vice-présidente du Conseil des Premiers Peuples à l'Université Carleton et elle a travaillé à la défense des droits et la promotion des intérêts des femmes des Premières Nations à l'Association des femmes autochtones du Canada et tout au long de sa vie personnelle. Elle a également fait partie du Conseil en éducation des Premières Nations et elle a été récipiendaire de la prestigieuse bourse d'études Rose Nolan Memorial. L'Université Carleton lui a décerné une maîtrise ès arts en 2017 et elle est actuellement coordonnatrice de programme et des affaires étudiantes de l'Université McGill.

Pour obtenir la liste complète des femmes autochtones dans la politique fédérale et provinciale, consulter : [https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_indigenous\\_Canadian\\_politicians#House\\_of\\_Commons](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_indigenous_Canadian_politicians#House_of_Commons) [en anglais seulement]



# LE RÉGIME POLITIQUE DU CANADA

---

Le gouvernement du Canada est une démocratie représentative, ce qui veut dire que c'est un gouvernement où tous les citoyens ont le droit de participer aux décisions qui les touchent, soit directement ou par l'intermédiaire d'un représentant élu.

Avant l'arrivée des Européens, des formes de gouvernement démocratique étaient déjà bien connues des peuples autochtones au Canada et faisaient partie de l'éventail des systèmes par lesquels ils se gouvernaient. En plus d'être une démocratie souveraine indépendante, le Canada est un état fédéral composé de 10 provinces et trois territoires.

Dans les démocraties comme le Canada, des partis politiques sont élus pour diriger un gouvernement. Un parti politique est un groupe de personnes qui partagent des idées, des objectifs et des principes quant à la manière de gouverner le pays.

## LE SAVIEZ-VOUS?

*LES MOTS « PARLEMENT » ET « GOUVERNEMENT » NE VEULENT PAS DIRE LA MÊME CHOSE.*

### GOUVERNEMENT:

l'administration ou la gouvernance d'un pays.

### PARLEMENT:

composé de la Couronne (le ou la monarque), du Sénat et de la Chambre des communes, le Parlement a des responsabilités législatives (c'est-à-dire le pouvoir de faire des lois)



### ORDRE FÉDÉRAL

(LE GOUVERNEMENT DU CANADA)

Responsable de ce qui touche l'ensemble du pays : la citoyenneté et l'immigration, les affaires étrangères, la défense nationale et le commerce. Cet ordre de gouvernement est également responsable des Relations Couronne-Autochtones et des Services aux Autochtones.



### ORDRE PROVINCIAL ET TERRITORIAL

(PAR EXEMPLE, LA PROVINCE DU MANITOBA)

Ce qui est particulier à cette région, comme les services sociaux (éducation et soins de santé), la propriété, les droits civils, la gestion de l'eau et les axes routiers (grandes routes), relève de cet ordre de gouvernement.



### ORDRE MUNICIPAL

(PAR EXEMPLE, LA VILLE DE TORONTO)

Habituellement lié à une ville, un village ou un district, cet ordre de gouvernement est responsable de domaines comme les services d'eau et d'égouts, les chaussées (partie des routes ou des rues aménagées pour la circulation des véhicules), les transports publics, la police locale, la lutte contre les

## LES TROIS ORDRES DE GOUVERNEMENT

### QUELS SONT LES TROIS ORDRES DE GOUVERNEMENT ET QUE FONT-ILS?

**Le Canada a trois principaux ordres de gouvernement : fédéral, provincial ou territorial et municipal.**

Les responsabilités sont parfois partagées entre ces trois ordres de gouvernement, comme pour l'environnement, les parcs, le développement économique et les lois.

De plus, il y a des conseils de bande à travers le pays qui gouvernent les communautés des Premières Nations, ainsi que des structures de gouvernance métisses et inuites, qui prennent des décisions et adoptent des politiques dans leurs communautés. Ces conseils élus sont semblables à des conseils municipaux. Ils prennent des décisions sur des questions comme l'appartenance, l'éducation, la santé, les programmes culturels, la planification et l'utilisation des terres, la chasse, la pêche, le piégeage et la récolte des plantes.

# COMMENT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST IL STRUCTURÉ?



## LE POUVOIR EXÉCUTIF

Le pouvoir exécutif est le côté décisionnel du gouvernement; il comprend la Couronne (c'est-à-dire la ou le monarque), le premier ministre et le Cabinet.

**LA COURONNE :** La gouverneure générale ou le gouverneur général représente la reine (ou le roi) au Canada. Elle ou il n'appuie aucun parti politique et, de nos jours, ses fonctions sont surtout cérémonielles. Cependant, la gouverneure générale doit signer les projets de loi pour qu'ils deviennent officiels (c'est ce qu'on appelle la « sanction royale ») et elle est aussi commandante en chef des Forces armées canadiennes.

**LE PREMIER MINISTRE :** Le premier ministre (ou la première ministre) est le chef du gouvernement et dirige le Cabinet. Le premier ministre est le chef du parti qui a le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes.

**LE CABINET :** Les ministres qui forment le Cabinet sont habituellement choisis parmi les députés à la Chambre des communes, mais peuvent également venir du Sénat ou de l'extérieur du Parlement. Le premier ministre choisit les ministres du Cabinet et les ministres sont responsables des différents ministères fédéraux, comme Affaires mondiales Canada.



## LE POUVOIR LÉGISLATIF

Le pouvoir législatif du gouvernement fédéral est celui qui approuve ou rejette les propositions de lois fédérales. Il se compose de deux chambres : la Chambre des communes et le Sénat. Parce qu'il y a deux chambres, on dit que c'est un système « bicaméral ».

**La Chambre des communes :** Composée de 338 députés élus, la Chambre des communes vote pour adopter ou rejeter les projets de loi et elle adopte les lois. Les députés fédéraux représentent les gens de leurs circonscriptions respectives et sont habituellement associés à un parti politique. Chaque député représente environ 100 000 Canadiens et Canadiennes. Il y a 338 sièges à la Chambre des communes, qui correspondent à 338 circonscriptions (districts électoraux) et 16 partis politiques enregistrés, ainsi que des députés indépendants.

**Le Sénat :** Les sénateurs sont nommés par la gouverneure générale sur la recommandation du premier ministre. Le Sénat examine les projets de loi et il en débat dans le cadre du processus d'adoption des lois. Les sénateurs peuvent également présenter des pétitions, discuter des rapports de comités et faire des déclarations sur des questions clés.



## LE POUVOIR JUDICIAIRE

Par l'intermédiaire d'une série de tribunaux indépendants, le pouvoir judiciaire du gouvernement est responsable de l'application des lois aux citoyens, aux gouvernements et aux entreprises.

La Cour suprême, la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale : les lois sont adoptées par le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Les juges fédéraux sont nommés par le gouvernement fédéral.



Toute l'information présentée dans cette section est adaptée de documents d'Élections Canada et s'applique aux élections fédérales.

# COMMENT VOTER

## COMMENT COMMUNIQUER AVEC ÉLECTIONS CANADA?

**APPELEZ** 1-800-463-6868  
**CONSULTEZ** [www.elections.ca](http://www.elections.ca)

**EST-CE QUE JE PEUX VOTER?**

Vous êtes habilitée à voter (c'est-à-dire que pouvez voter) si :

**01**

VOUS AVEZ LA CITOYENNETÉ  
CANADIENNE

**02**

VOUS AVEZ ATTEINT L'ÂGE  
D'AU MOINS 18 ANS LE JOUR  
DE L'ÉLECTION

**03**

VOUS POUVEZ PROUVER  
VOTRE IDENTITÉ ET VOTRE  
ADRESSE

Sinon, une personne qui est habilitée à voter peut répondre de vous. Pour tout ce qui concerne les pièces d'identité, consultez la liste des documents acceptés (à droite).

**PIÈCES D'IDENTITÉ  
POUR PROUVER VOTRE  
IDENTITÉ ET VOTRE ADRESSE****D'UN GOUVERNEMENT OU D'UN  
ORGANISME GOUVERNEMENTAL**

avis de cotisation d'impôt sur le revenu  
 avis de cotisation ou d'évaluation de l'impôt foncier  
 carte d'assurance-maladie  
 carte d'assurance sociale  
 carte d'identité des Forces canadiennes  
 carte de bibliothèque  
 carte ou certificat de citoyenneté canadienne  
 carte de la Sécurité de la vieillesse  
 carte de libéré conditionnel  
 carte de membre d'une bande  
 carte de Métis  
 carte d'identité de santé d'Anciens Combattants  
 carte de transport en commun  
 carte délivrée par une autorité locale inuite  
 certificat de naissance  
 carte de statut d'Indien ou confirmation temporaire de l'inscription  
 chèque ou talon de chèque du gouvernement  
 document de propriété d'un véhicule  
 passeport canadien (accepté seulement comme preuve d'identité)  
 permis d'arme à feu  
 permis ou carte de pêche, de piégeage ou de chasse  
 relevé de prestations du gouvernement

**D'UN ÉTABLISSEMENT OU D'UN  
ORGANISME DE SOINS DE SANTÉ**

bracelet d'identité délivré par un hôpital ou un établissement de soins de longue durée  
 carte d'hôpital  
 carte d'une clinique médicale  
 carte de donneur de sang  
 carte de l'INCA  
 étiquette sur un contenant de médicaments sous ordonnance

**D'ÉLECTIONS CANADA**

carte d'information de l'électeur  
 formulaire de révision ciblée remis aux résidents d'établissements de soins de longue durée

**D'UN ORGANISME PRIVÉ**

bail ou sous-bail d'habitation  
 carte d'employé  
 facture d'un service public (p. ex. électricité, eau ou services de télécommunication comme le téléphone, la télévision par câble ou la télévision par satellite)

**D'UN ÉTABLISSEMENT  
D'ENSEIGNEMENT**

carte d'identité d'étudiant  
 correspondance provenant d'une école, d'un collège ou d'une université

**LETTRES DE CONFIRMATION**

lettre d'un curateur public ou d'un tuteur public  
 lettre de confirmation de résidence délivrée par l'autorité responsable d'une bande ou d'une réserve des Premières Nations ou une autorité locale inuite  
 lettre de confirmation de résidence, attestation de séjour, formulaire d'admission ou relevé de prestations délivré par l'autorité responsable :

- d'une résidence pour étudiants
- d'une résidence pour personnes âgées
- d'un établissement de soins de longue durée
- d'un refuge
- d'une soupe populaire
- d'un établissement résidentiel communautaire

**D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE**

carte de crédit  
 carte de débit  
 certificat, police ou relevé d'assurance  
 chèque personnel  
 convention hypothécaire ou état de compte de prêt hypothécaire  
 état de compte bancaire  
 état de compte d'une caisse populaire  
 état des prestations d'un régime de retraite  
 relevé de carte de crédit



## COMMENT FAIRE POUR M'INSCRIRE POUR VOTER?

1. EN UTILISANT LE SERVICE D'INSCRIPTION EN LIGNE DES ÉLECTEURS, À L'ADRESSE [elections.ca/inscription](https://elections.ca/inscription). CETTE PLATEFORME DE SERVICE VOUS GUIDERA POUR VOUS INSCRIRE OU POUR FAIRE LA MISE À JOUR DE VOTRE ADRESSE EN LIGNE.

2. PAR LA POSTE. COMMUNIQUER AVEC ÉLECTIONS CANADA AU 1 800 463 6868. ON VOUS ENVERRÀ UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR COURRIEL, PAR LA POSTE OU PAR TÉLÉCOPIEUR.

3. À N'IMPORTE QUEL BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA UNE FOIS L'ÉLECTION DÉCLENCHÉE.

4. DANS UN BUREAU DE SCRUTIN. SI VOUS N'AVEZ PAS PU VOUS INSCRIRE À L'AVANCE, VOUS POUVEZ QUAND MÊME VOUS INSCRIRE EN ALLANT VOTER.

## COMMENT FAIRE POUR VOTER DANS UNE ÉLECTION FÉDÉRALE?



### LE JOUR DE L'ÉLECTION

Le jour de l'élection, rendez-vous à votre bureau de scrutin pour voter. Apportez votre carte d'information de l'électeur; apportez aussi une ou des pièces d'identité acceptées pour prouver qui vous êtes et où vous habitez. La date, les heures et l'adresse du bureau de scrutin seront inscrits sur votre carte. Les élections ont normalement lieu un lundi et les bureaux de scrutin sont ouverts pendant 12 heures.



### VOTE PAR ANTICIPATION

Vous pouvez voter par anticipation, c'est-à-dire dans un bureau de scrutin par anticipation. Des bureaux de scrutin sont mis à la disposition des électeurs avant le jour de l'élection pour les personnes qui seraient incapables de voter ce jour-là ou pour la commodité des électeurs. Ces bureaux sont ouverts le dixième, le neuvième, le huitième et le septième jours avant l'élection.



### BUREAUX D'ÉLECTIONS CANADA

À partir du jour suivant l'annonce de l'élection, jusqu'à 18 heures, six jours avant l'élection, les électeurs peuvent voter à n'importe lequel des plus de 500 bureaux d'Élections Canada qui seront ouverts à travers le pays. Les heures varieront, mais chaque bureau sera ouvert de 7 heures et demie à 12 heures chaque jour pendant la période électorale.



### PAR LA POSTE

Une fois que l'élection est déclenchée, les électeurs habilités à voter (c'est-à-dire qui peuvent voter) peuvent choisir de voter par la poste (par bulletin de vote spécial).

N'attendez pas pour demander votre trousse de vote. Des dates limites s'appliquent au vote par la poste.

Pour obtenir des instructions détaillées sur le vote par la poste, consultez la page suivante.

# PLUS D'INFORMATION SUR LE VOTE

LES RELEVÉS DE COMPTES ET LES  
FACTURES ÉLECTRONIQUES SONT DES  
PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTABLES.

*IMPRIMEZ-LES OU MONTREZ-LES  
SUR UN APPAREIL MOBILE.*

LANGUES AUTOCHTONES :

*LA LISTE DES PIÈCES D'IDENTITÉ  
ACCEPTÉES (VOIR PAGE 14) EST OFFERTE  
AUSSI EN PLUSIEURS LANGUES  
AUTOCHTONES EN LIGNE :*

[WWW.ELECTIONS.CA](http://WWW.ELECTIONS.CA)

POUR D'AUTRES FORMATS,  
COMME LE BRAILLE ET L'AUDIO,

APPELEZ AU **1 800-463-6868**

## COMMENT VOTER PAR LA POSTE

1. Remplissez et imprimez le formulaire de demande d'inscription et le formulaire de bulletin de vote spécial qui se trouve sur le site Web d'Élections Canada, dans n'importe quel bureau d'Élections Canada ou en appelant au 1 800 463 6868. Si vous êtes à l'extérieur du pays, vous pouvez également demander le formulaire à une ambassade, un consulat ou un haut-commissariat du Canada.
2. Envoyez votre formulaire rempli à Élections Canada avec une copie de votre preuve d'identité et de résidence et on vous enverra une trousse de vote par la poste.
3. Assurez-vous qu'Élections Canada recevra le bulletin de vote portant votre marque avant 18 heures le jour de l'élection; sinon, il ne sera pas compté.
4. Une fois que votre demande de trousse de vote aura été acceptée, ce sera le SEUL moyen pour vous de voter.





## JE SERAI À L'EXTÉRIEUR DU PAYS PENDANT L'ÉLECTION **COMMENT FAIRE POUR VOTER?**

Vous pouvez voter par la poste (voir la page précédente).

## SI JE VIS DANS UNE RÉSERVE, **EST-CE QUE JE PEUX VOTER?**

Oui, des bureaux de scrutin sont établis dans de nombreuses réserves lorsque la section de vote est complètement (ou en majeure partie) composée d'une réserve. Dans la plupart des cas, le bureau de scrutin est situé dans le bureau du conseil de bande ou le centre communautaire. Si le conseil de bande ne permet pas qu'un bureau de scrutin soit établi sur la réserve, il y en aura un à l'extérieur de la réserve.

### **QU'EST-CE QUI SE PASSE QUAND JE VAIS VOTER?**

1. *Quand vous entrez dans un bureau de scrutin, une personne qui fait partie du personnel électoral vous accueille et vous indique la table à laquelle vous devez aller.*
2. *Une foi rendue à votre table, vous présentez votre preuve d'identité et de résidence.*
3. *L'officière ou l'officier d'élection écrit ses initiales sur le bulletin de vote, le plie et vous le remet.*
4. *Vous allez dans l'isoloir, vous marquez votre bulletin et vous le repliez pour que votre vote reste secret.*
5. *Vous remettez votre bulletin à l'officière ou l'officier d'élection pour qu'elle ou il puisse déchirer le talon.*
6. *Vous mettez votre bulletin dans l'urne (ou la boîte de scrutin).*

## **ÉTUDIANTES : OÙ S'INSCRIRE ET OÙ VOTER**

### **QUELLE ADRESSE FAUT-IL UTILISER POUR S'INSCRIRE?**

Si vous avez deux lieux de résidence – un quand vous êtes à l'école, l'autre quand vous n'êtes pas à l'école – choisissez celui que vous considérez comme chez vous et utilisez cette adresse pour vous inscrire. Vous votez dans la circonscription où se trouve cette adresse résidentielle. N'oubliez pas que vous aurez besoin d'une pièce d'identité portant l'adresse que vous utilisez pour vous enregistrer.

### **EST-CE QU'ON PEUT VOTER SUR**

Dans la plupart des élections, on peut voter sur campus, mais il n'y aura pas de bureaux de scrutin sur les campus des universités ou des collèges pour l'élection de 2021. Où que vous soyez, toutefois, chez vous ou ailleurs, que vous pouvez voter dans n'importe quel bureau d'Élections Canada ou par la poste. Des dates limites s'appliquent.

**DON'T FORGET YOUR PROOF OF IDENTITY & ADDRESS!**

# PREUVE D'IDENTITÉ ET D'ADRESSE AU BUREAU DE SCRUTIN

## OPTION 1: PRÉSENTEZ UNE DE CES PIÈCES

- Votre permis de conduire
- Toute autre carte émise par un gouvernement canadien (fédéral, provincial/territorial ou local) où figurent votre photo, votre nom et votre adresse actuelle
- Une pièce d'identité périmée est acceptable si elle porte votre nom et votre

## OPTION 2: PRÉSENTEZ DEUX PIÈCES D'IDENTITÉ

Les deux doivent porter votre nom et votre adresse actuelle doit figurer sur au moins une des deux. Par exemple :

- Votre carte d'information de l'électeur et un relevé bancaire
- Une facture de services d'utilité publique (électricité, téléphone, transport, etc.) et une carte d'étudiante

Si vous n'en avez pas, consultez la liste des pièces d'identité acceptables à la page suivante pour fournir la preuve de votre identité et votre résidence.

## OPTION 3: SI VOUS N'AVEZ PAS DE PIÈCES D'IDENTITÉ

- Vous pouvez quand même voter si vous déclarez votre identité et votre adresse par écrit et demandez à quelqu'un qui vous connaît et qui est affecté à votre bureau de scrutin de répondre de vous.
- La répondante ou le répondant doit pouvoir prouver son identité et son adresse. Une personne ne peut être répondante que pour une seule autre personne (sauf dans les établissements de soins à long terme).

**VOIR PAGE 14**

*la liste complète des pièces d'identité acceptées pour prouver votre identité et votre adresse.*



# AUTRES OPTIONS DE VOTE

## 1. VÉRIFIEZ L'INSCRIPTION : VÉRIFIEZ POUR VOUS ASSURER QUE L'INFORMATION CONCERNANT VOTRE INSCRIPTION EST EXACTE ET À JOUR (POUR ÉVITER LES SURPRISES)

### VÉRIFIEZ EN LIGNE :

En utilisant le service d'inscription des électeurs en ligne (sur le site Web d'Élections Canada), vérifiez si vous êtes inscrite en utilisant votre information précédente, puis vérifiez aussi en utilisant votre information actuelle. Si l'information n'est pas à jour ou si vous constatez que vous êtes inscrite deux fois, appelez Élections Canada.

### CONTACTEZ ÉLECTIONS CANADA PAR TÉLÉPHONE :

Appelez Élections Canada au **1-800-463-6868**.

## 2. SUBSTITUTS DE PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO

Si vous n'avez pas ou ne voulez pas utiliser une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement portant votre nom et votre adresse, vous pouvez combiner deux pièces d'identité, mais les deux doivent porter votre nom et au moins une doit avoir votre adresse actuelle. Aussi, vous pouvez demander à quelqu'un de répondre de vous; cette personne doit vous connaître et être assignée au même bureau de scrutin que vous.

Vous pourriez aussi demander au conseil de bande de votre Première Nation ou réserve ou à une autorité inuite locale de vous remettre une lettre confirmant votre lieu de résidence, que vous pourriez alors utiliser pour vous inscrire et voter.

## 3. VOTE PAR LA POSTE

Si c'est plus pratique et confortable pour vous, vous pouvez aussi voter par la poste. Vous devrez alors faire une demande à Élections Canada, pour qu'on puisse vous envoyer une trousse de vote spécial par la poste. La limite pour demander une trousse de vote par la poste est à 18 heures, le mardi avant le jour de l'élection. Une fois l'élection fédérale déclenchée, nous vous encourageons à faire la demande aussitôt que possible pour que vous receviez la trousse à temps pour voter et pour retourner votre bulletin marqué à Élections Canada avant le jour de l'élection.

## 4. VOTER AU BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA

(BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION)

Vous pouvez voter dans un environnement plus privé, dans votre circonscription, au moyen d'un « bulletin de vote spécial ».

Une fois l'élection déclenchée, Élections Canada établit dans toutes les circonscriptions au Canada des bureaux locaux où les électeurs peuvent voter au moyen d'un bulletin spécial.

Pour voter à un bureau d'Élections Canada, vous devez remplir un formulaire de demande d'inscription et de bulletin de vote spécial. Le personnel peut vous aider à remplir le formulaire, si vous voulez.

Vous devrez prouver votre identité et votre adresse, ce qui peut se faire par une déclaration solennelle par une répondante ou un répondant ou au moyen d'une lettre de confirmation de résidence. Pour obtenir plus d'information sur les différentes options qui s'offrent à vous pour prouver votre identité, consultez la page Web d'Élections Canada sur les pièces d'identité et le vote.

Une fois votre demande de bulletin de vote acceptée, le personnel vous remettra une trousse de vote spécial. Vous pourrez voter sur place. Ou, si vous préférez, vous pouvez retourner au bureau de scrutin pour remettre votre bulletin plus tard.

Certaines exigences sont rattachées à l'option du « bulletin de vote spécial » :

- Vous devez vous inscrire pour voter par bulletin spécial avant 18 heures le mardi avant le jour du scrutin.
- Vous devez remettre le bulletin marqué au directeur du scrutin de cette circonscription le jour de l'élection, avant la fermeture des bureaux de scrutin.
- Vous devez obtenir les noms des candidats qui se présentent dans votre district électoral (circonscription); ils ne seront pas inscrits d'avance sur le bulletin de vote, parce que les « bulletins de vote spécial » sont utilisés dans toutes les circonscriptions. Vous devrez compléter le bulletin en écrivant le nom du candidat ou de la candidate (et non le nom du parti politique) pour qui vous choisirez de voter.



# COMMENT DÉCIDER POUR QUI VOTER?

IL PEUT ÊTRE DIFFICILE DE DÉCIDER POUR QUI VOTER. VOICI QUATRE ÉTAPES À FRANCHIR POUR COMMENCER.

## 1<sup>RE</sup> ÉTAPE

ASSEMBLEZ DE L'INFORMATION SUR LES PARTIS POLITIQUES ET COMPAREZ LEURS OPINIONS SUR LES QUESTIONS QUI SONT IMPORTANTES POUR VOUS. LES PARTIS POLITIQUES QUI SONT ENREGISTRÉS AU CANADA, ACTUELLEMENT, SONT LES SUIVANTS :

- Alliance Nationale des Citoyens du Canada
- Bloc Québécois
- Le Parti pour la Protection des Animaux du Canada
- Le Parti Vert du Canada
- Maverick Party
- Nouveau Parti démocratique
- Parti communiste du Canada
- Parti conservateur du Canada
- Parti de l'Héritage Chrétien du Canada
- Parti de la coalition des anciens combattants du Canada
- Parti libéral du Canada
- Parti Libertarien du Canada
- Parti Libre Canada
- Parti Marijuana
- Parti Marxiste-Léniniste du Canada
- Parti Nationaliste Canadien
- Parti populaire du Canada
- Parti pour l'Indépendance du Québec
- Parti Rhinocéros Party
- Quatrième front du Canada

## 2<sup>E</sup> ÉTAPE

TROUVEZ VOTRE CIRCONSCRIPTION POUR DÉTERMINER QUI SONT LES CANDIDATS QUI S'Y PRÉSENTENT. LA LISTE DES CANDIDATS DANS VOTRE CIRCONSCRIPTION POUR L'ÉLECTION DE 2021 SERA PUBLIÉE 17 JOURS APRÈS LE DÉCLENCHEMENT DE L'ÉLECTION.

## 3<sup>E</sup> ÉTAPE

UNE FOIS QUE VOUS AUREZ CHOISI UN PARTI POLITIQUE, RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES CAPACITÉS ET L'EXPÉRIENCE DE LEADERSHIP DES CANDIDATS ET CE QU'ILS OU ELLES ONT FAIT PAR LE PASSÉ. ONT-ILS ÉTÉ ACTIFS PAR RAPPORT AUX QUESTIONS QUI SONT IMPORTANTES DANS VOTRE COMMUNAUTÉ? POUR VOUS AIDER À VOUS FAIRE UNE OPINION, DEMANDEZ À DES PERSONNES QUE VOUS RESPECTEZ CE QU'ELLES PENSENT DES CANDIDATS.

## 4<sup>E</sup> ÉTAPE

FAITES-VOUS UNE IDÉE. DÉCIDEZ QUEL PARTI POLITIQUE ET QUEL CANDIDAT OU QUELLE CANDIDATE VOUS REPRÉSENTERA LE MIEUX, VOUS ET VOTRE COMMUNAUTÉ.



# À PART VOTER AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES : Y A-T-IL AUTRE CHOSE QUE JE PEUX FAIRE?

**EN GÉNÉRAL, IL Y A DEUX MOYENS DE PARTICIPER À LA POLITIQUE ET D'INFLUENCER LE GOUVERNEMENT : ON PEUT S'IMPLIQUER DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EXISTANTES OU AGIR DE L'EXTÉRIEUR DE LA STRUCTURE DU SYSTÈME GOUVERNEMENTAL. VOICI QUELQUES EXEMPLES.**

## **PARTICIPATION DE L'INTÉRIEUR :**

**Portez-vous candidate :** Devenez candidate dans une élection fédérale, provinciale, territoriale ou municipale. C'est un moyen puissant de faire entendre votre voix.

**Partis politiques :** Apportez votre aide à un parti pendant une campagne électorale; faites du bénévolat pour un parti ou une candidate ou un candidat.

**Chef et conseil de bande :** Présentez-vous aux élections du conseil de bande de votre communauté ou faites la promotion d'une candidate ou d'un candidat de la communauté.

**Autres élections :** Votez dans une élection au conseil de bande de votre communauté; votez aux élections provinciales, territoriales ou municipales.

## **PARTICIPATION DE L'EXTÉRIEUR :**

**Organisations non gouvernementales (ONG) :** Apportez votre aide à des campagnes de sensibilisation; faites de l'activisme dans les médias sociaux.

**Groupes de contestation :** Militez pour certaines questions ou rejoignez-vous à un groupe qui milite pour une cause qui vous tient à cœur; boycottez un produit pour des raisons éthiques; signez des pétitions; manifestez contre des propositions de loi.

**Groupes communautaires :** Participez à un comité de femmes dans la communauté pour parler de questions d'intérêt commun; organisez des réunions communautaires pour éduquer les membres de la communauté; faites des collectes de fonds pour appuyer la sensibilisation; faites du bénévolat pour des événements dans la communauté.

**Sensibilisation individuelle :** Participez aux travaux d'un comité dans votre communauté; suivez les nouvelles.

## **NOTE SUR LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA POLITIQUE CANADIENNE :**

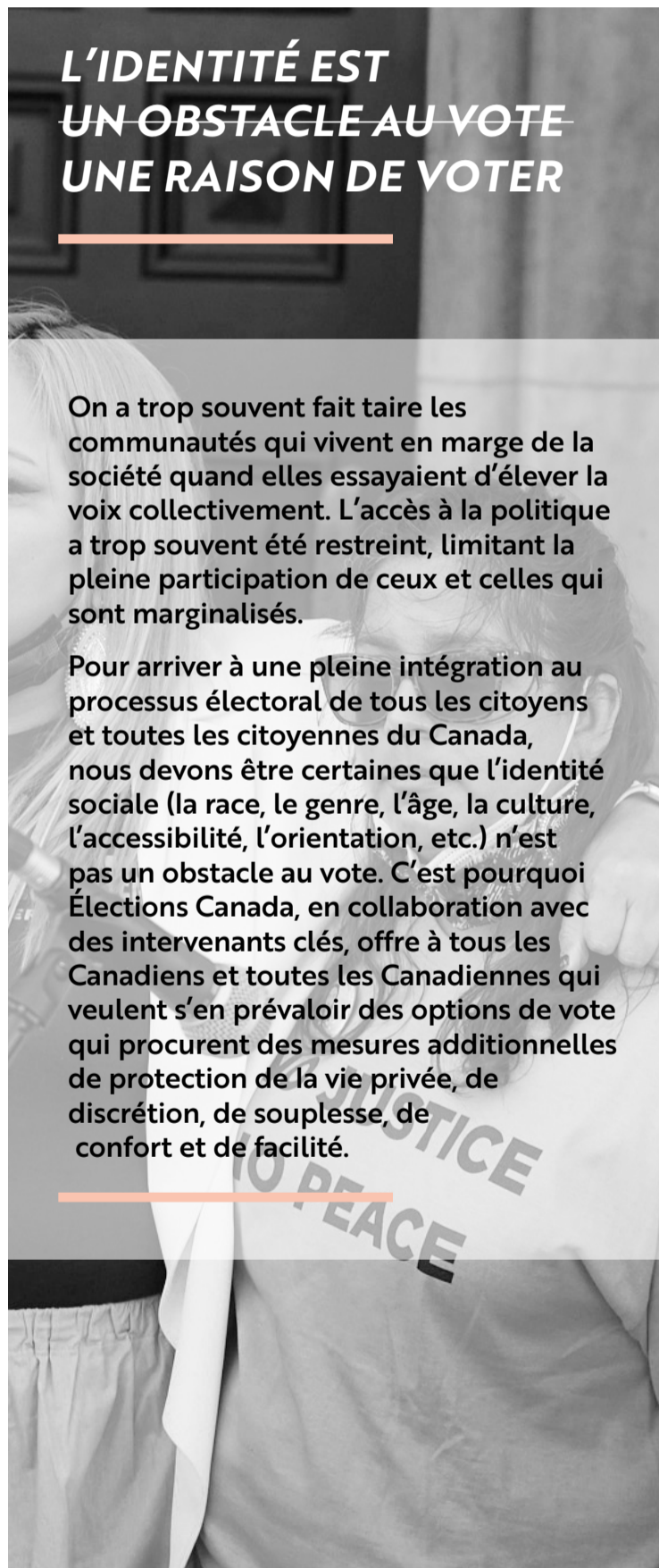
Certains Autochtones choisissent de ne pas voter aux élections fédérales à cause de leur opinion sur la souveraineté des Autochtones. Dans certaines communautés, les gens sont d'avis en général qu'ils forment un peuple souverain, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas Canadiens ou Canadiennes. Pour cette raison, beaucoup pensent qu'ils ne devraient pas participer aux élections ni à la gouvernance du Canada et que le gouvernement du Canada ne devrait pas se mêler des leurs.

Cependant, avec la reconnaissance grandissante d'un besoin de réconciliation véritable, l'AFAC encourage les communautés autochtones à participer aux élections de tous les ordres de gouvernement. Plus les femmes autochtones s'expriment par leur vote, plus leurs voix sont entendues.

## **L'IDENTITÉ EST UN OBSTACLE AU VOTE UNE RAISON DE VOTER**

On a trop souvent fait taire les communautés qui vivent en marge de la société quand elles essaient d'élever la voix collectivement. L'accès à la politique a trop souvent été restreint, limitant la pleine participation de ceux et celles qui sont marginalisés.

Pour arriver à une pleine intégration au processus électoral de tous les citoyens et toutes les citoyennes du Canada, nous devons être certaines que l'identité sociale (la race, le genre, l'âge, la culture, l'accessibilité, l'orientation, etc.) n'est pas un obstacle au vote. C'est pourquoi Élections Canada, en collaboration avec des intervenants clés, offre à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui veulent s'en prévaloir des options de vote qui procurent des mesures additionnelles de protection de la vie privée, de discrétion, de souplesse, de confort et de facilité.



# 2ELGBTQQIA+ AUTOCHTONES :

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### CHANGEMENT DE GENRE OU IDENTITÉ NON CONFORME

Heureusement, votre vote ne dépend pas de votre sexe, de votre identité de genre ou de votre expression de genre. Vous pouvez voter si vous avez une pièce d'identité qui dit « F », « M » ou « X ». Et vous pouvez même mélanger et assortir ces marqueurs sur différentes formes d'identification, pourvu que le nom et l'adresse restent les mêmes. Cependant, même si le genre n'est pas pertinent, les formulaires en ligne ou en papier exigent quand même, comme la loi l'exige, que vous choisissiez un genre, soit « F », « M » ou « X » quand vous vous inscrivez pour voter à une élection fédérale.

### CHANGEMENT D'APPARENCE : LA PHOTO DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ NE VOUS RESSEMBLE PAS?

Vous n'avez pas besoin de ressembler à la photo de votre pièce d'identité pour voter. Par contre, un ou une membre du personnel du bureau de scrutin pourrait vous demander d'expliquer pourquoi votre photo n'est pas conforme à votre apparence.

### AVEZ-VOUS CHANGÉ DE NOM?

Le fait d'avoir changé de nom auprès d'autres organismes ne garantit pas que la mise à jour de votre nom aura été faite sur la liste des électeurs inscrits. Si vous n'avez pas contacté Élections Canada pour changer le nom sous lequel vous êtes inscrite, votre inscription ne correspondra pas à votre pièce d'identité. Voici comment faire la mise à jour :

- en remplissant un formulaire de mise à jour transmis par la poste ou par télécopieur, ou
- vous pouvez faire la mise à jour de votre nom en vous inscrivant au bureau de scrutin quand vous irez voter. Vous devrez remplir un certificat d'inscription et vous voudrez peut-être aller directement au bureau d'inscription pour faire le changement de nom si vous ne voulez pas attirer l'attention sur vous.

Pour éviter ces démarches et l'anxiété que vous pourriez ressentir relativement à votre ancien nom durant le processus du vote, vous pouvez utiliser un document en ligne pour créer une nouvelle inscription. Mais rien ne garantit que votre ancien dossier sera mis à jour ou qu'il deviendra inactif. Pour vous en assurer, vous pouvez contacter directement Élections Canada directement et les informer d'avance de votre changement de nom en appelant à :

**ELECTIONS CANADA AT 1-800-463-6868**

### CRAIGNEZ-VOUS POUR VOTRE SÉCURITÉ PARCE QUE VOTRE ADRESSE EST PUBLIÉE?

Si vous craignez pour votre sécurité parce que votre nom et votre adresse sont publiés sur la liste des électeurs, vous pouvez demander au bureau local d'Élections Canada d'utiliser une autre adresse lorsque vous votez par bulletin spécial. Par exemple, une électrice qui transite à une autre identité de genre, qui fuit un époux ou un conjoint de fait violent ou qui se cache d'un partenaire violent pourrait avoir recours à ce processus.

Vous devez quand même présenter une preuve acceptable d'identité et d'adresse au directeur ou à la directrice du scrutin (ou au directeur adjoint ou à la directrice adjointe du scrutin supplémentaire), mais ce peut être fait discrètement, dans une partie isolée du bureau et le personnel du bureau de scrutin ne peut pas montrer votre identification à un candidat ou une candidate ou à son représentant ou sa représentante. Pour protéger votre résidence actuelle, l'adresse qui figure sur le formulaire de demande concernant le vote et tout envoi par la poste doit être une adresse différente dans le même district électoral. Élections Canada enverra votre bulletin de vote à l'adresse différente, ou vous pourrez aller chercher votre bulletin au bureau du directeur ou de la directrice du scrutin.

# RESSOURCES ET SITES WEB UTILES

## ÉLECTIONS CANADA

PAGE D'ACCUEIL POUR L'INFORMATION SUR L'ÉLECTION DE 2021 :

<https://elections.ca/accueil.aspx>

## PASSEZ LE MOT :

<https://elections.ca/content2.aspx?section=spr&document=index&lang=f>

## RENSEIGNEMENTS SUR :

### L'inscription :

<https://ereg.elections.ca/CWelcome.aspx?lang=f>

### Des emplois :

<https://www.elections.ca/content.aspx?section=emp&document=index&lang=f>

### Façons de voter :

<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=vote&document=index&lang=f>

### Pièces d'identité pour voter :

(EN FRANÇAIS)

<https://www.elections.ca/content2.aspx?section=id&document=index&lang=f>

(EN DIFFÉRENTES LANGUES AUTOCHTONES)

<https://www.elections.ca/content2.aspx?section=id&dir=idLangs&document=index&lang=f>

### Au sujet des élections fédérales :

<https://www.elections.ca/accueil.aspx>

### Renseignements officiels sur l'élection (y compris des outils et de l'information à partager)

<https://elections.ca/content2.aspx?section=sec&document=index&lang=f>

### Campagne d'information des électeurs

<https://www.elections.ca/content.aspx?section=ele&dir=erp&document=index&lang=f>

### Trouvez de l'information concernant votre bureau de scrutin, votre circonscription et votre candidat ou candidate :

<https://www.elections.ca/scripts/vis/FindED?L=f&PAGEID=20>

## QUESTIONS FRÉQUENTES :

<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=faq&document=index&lang=f>

### Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)

[www.nwac.ca](http://www.nwac.ca)

### L'apathie, c'est plate

<https://www.lapatheccestplate.com/>

### Association nationale des centres d'amitié

<https://nafc.ca/?lang=fr>

### Nunavut Literacy Council [en anglais seulement]

<https://ilitaqsiniq.ca/>

### Vote étudiant

<https://voteetudiant.ca/>

